

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 14

présenté par
Mme Le Vern

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« défini par décret en Conseil d'État »,

les mots :

« fixé par voie réglementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.